

Les élèves du bassin franco-valdo-genevois
scolarisés à Genève

Alexandre Jaunin, Odile Le Roy-Zen Ruffinen, Michel Pillet

Un nombre croissant d'élèves et d'étudiants scolarisés à Genève sont domiciliés hors du canton. En 2006, près de 3'800 élèves scolarisés dans l'une des écoles du système genevois d'enseignement public et privé (hors Université)¹ proviennent de France voisine et près de 2'300 du canton de Vaud.

Cette note d'information analyse l'évolution du nombre d'élèves scolarisés à Genève et domiciliés dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, ainsi que dans le canton de Vaud en replaçant le système genevois d'enseignement et de formation dans le contexte transfrontalier et européen – projet d'agglomération franco-valdo-genevois, accords bilatéraux, marché de l'immobilier – et celui de la création et du développement des Hautes écoles spécialisées.

Les déplacements quotidiens, "mouvements pendulaires" d'élèves au sein de l'espace transfrontalier franco-valdo-genevois constitué par le canton de Genève, le pays de Gex du département de l'Ain, le Genevois Haut-Savoyard et le district de Nyon du canton de Vaud, ne sont pas un phénomène nouveau. Depuis de nombreuses années, des élèves traversent quotidiennement la frontière du territoire cantonal ou national pour rejoindre leur école ou lieu de formation, mais on constate une augmentation de ces déplacements au cours de la dernière décennie, particulièrement avec la France voisine. Ces mouvements d'élèves sont l'une des conséquences des nombreux échanges entre Genève et sa périphérie, qui découlent d'une coopération de plus de 30 ans sous l'impulsion de multiples organismes institutionnels² et associatifs³.

Tout d'abord axée sur les problèmes fiscaux liés à l'intensité des flux de travailleurs frontaliers dans les années 70, la réflexion s'est progressivement orientée vers la nécessité de considérer l'espace franco-valdo-genevois comme un tout cohérent et est en train de se concrétiser à travers le *Projet d'agglomération franco-valdo-genevois* dont l'objectif est d'engager non seulement une démarche à l'échelle de l'agglomération dans les domaines de l'urbanisation et de la mobilité (transports), mais aussi dans tous les domaines essentiels tels que le logement, l'économie, l'environnement, la santé, la culture, les

relations internationales et la formation⁴.

Ce projet d'agglomération franco-valdo-genevois a franchi une étape significative en décembre 2007 sous la forme d'une "charte d'engagement" signée par les responsables suisses et français, engagement nécessaire pour que la Confédération suisse et l'Etat français offrent un appui légal, politique et financier. Cette idée d'entité urbaine transfrontalière est à mettre en perspective avec les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE/AELE sur la libre circulation des personnes (voir encadré 1 en p. 10), dont les effets sur les échanges entre Genève et la France voisine sont d'autant plus prégnants que la tension sur le marché de l'immobilier perdure dans le canton depuis de nombreuses années⁵.

Les perspectives d'évolution démographiques (voir encadré 2 en p. 11) considèrent que la population de l'agglomération franco-valdo-genevoise devrait continuer de croître régulièrement dans les années à venir au détriment de Genève, la saturation du marché immobilier genevois rendant probable une croissance plus soutenue en périphérie de Genève, notamment du côté français.

Notons que cette démarche engagée dans le bassin genevois est présente également dans de nombreuses régions d'Europe où l'on assiste depuis le début des années 90 à l'émergence de coopérations transfrontalières de plus en plus soutenues, encouragées par des programmes à l'initiative de la Communauté européenne⁶.

Figure 1. Effectifs des élèves du bassin franco-valdo-genevois scolarisés à Genève selon le type et le niveau d'enseignement (hors Université), et le lieu de résidence, 1995 et 2006

	1995						2006							
	Canton de Genève	Ain	Haute Savoie	Total France voisine	Canton de Vaud	Autres cantons (1)	Total	Canton de Genève	Ain	Haute Savoie	Total France voisine	Canton de Vaud	Autres cantons (1)	Total
Enseignement public	57'251	358	678	1'036	735	276	59'298	67'661	704	1'976	2'680	1'200	748	72'289
<i>en % du total</i>	97%	1%	1%	2%	1%	0%	100%	93%	1%	3%	4%	2%	1%	100%
- Scolarité obligatoire (2)	41'617	166	264	430	107	7	42'161	47'369	245	607	852	115	11	48'347
- Secondaire II général (3)	8'225	54	111	165	165	8	8'563	10'124	85	207	292	39	7	10'462
- Secondaire II professionnel	6'545	114	227	341	377	121	7'384	7'197	237	554	791	462	181	8'631
- HES et autres form. prof. sup.	864	24	76	100	86	140	1'190	2'971	137	608	745	584	549	4'849
Enseignement privé	5'367	416	260	676	651	9	6'703	8'531	629	388	1'017	1'033	35	10'616
<i>en % du total</i>	80%	6%	4%	10%	10%	0%	100%	80%	6%	4%	10%	10%	0%	100%
- Scolarité obligatoire (2)	4'045	316	217	533	489	0	5'067	6'642	481	321	802	809	19	8'272
- Secondaire II général	1'322	100	43	143	162	9	1'636	1'889	148	67	215	224	16	2'344
Autres formations (4)	2'931	85	208	293	338	128	3'690	1'134	17	41	58	27	15	1'234
Ensemble public & privé	65'549	859	1'146	2'005	1'724	413	69'691	77'326	1'350	2'405	3'755	2'260	798	84'139
<i>en % du total</i>	94%	1%	2%	3%	2%	1%	100%	91%	2%	3%	5%	3%	1%	100%
Variation 1995-2006								+18%	+57%	+110%	+87%	+31%	+93%	+21%

(1) Pour les élèves originaires d'un autre canton que Genève, qui suivent une formation professionnelle initiale, une HES ou autre école professionnelle supérieure genevoise, le lieu de résidence retenu est le canton de domicile avant le début des études, selon des accords intercantonaux qui règlent les questions de péréquation financières entre cantons. (2) Inclut les classes enfantines (CITE 0). (3) Inclut les structures d'insertion scolaire et professionnelle. (4) Formations pour adultes, formations CITE 4, et certaines formations professionnelles en écoles privées.

Source: BDS/SRED/Etat au 31.12.

En 10 ans, le nombre d'élèves scolarisés à Genève et domiciliés en France voisine a presque doublé

En 2006, près de 3'800 élèves scolarisés dans une école publique ou privée du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF), soit 5% du total des effectifs hors Université, regagnent quotidiennement leur domicile en France voisine (**figure 1**). Près de 2'300 élèves du SGEF résident quant à eux dans le canton de Vaud (3% des effectifs scolarisés à Genève) ou y ont résidé, notamment quand il s'agit des HES ou des écoles professionnelles supérieures. Des accords intercantonaux règlent en effet les contributions que les cantons de domicile des élèves doivent verser aux instances responsables des Hautes écoles spécialisées (HES) et des écoles professionnelles supérieures non HES. Pour ces étudiants, c'est donc le canton de domicile avant le début des études qui est pris en compte et non le domicile effectif (cf. *note 1* sous la figure 1).

Il est utile de rappeler ici qu'ont accès gratuitement aux écoles publiques de l'enseignement obligatoire les enfants ayant Genève comme canton d'origine, quel que soit leur lieu de domicile, et les

enfants dont au moins l'un des répondants est assujéti à l'impôt sur le revenu à Genève, qu'ils résident ou non dans le canton. C'est notamment le cas des travailleurs frontaliers dont les enfants peuvent être accueillis dans la limite des places disponibles (selon l'article 23 al. 1 C 1 10.21). Par ailleurs, des conventions intercantionales règlent la question de l'accueil, dans les écoles d'un canton donné, d'élèves domiciliés dans un autre canton comme c'est notamment le cas de la convention Genève-Vaud pour les écoles de l'enseignement primaire.

Si la présence d'élèves résidant en France voisine dans les écoles genevoises n'est pas un phénomène nouveau, leur nombre a crû cependant de manière importante depuis 1995 (+1'750 élèves, soit une augmentation de +87%). Le nombre d'élèves domiciliés dans le canton de Vaud a quant à lui augmenté de 31% (+500 élèves supplémentaires environ) sur cette période, principalement du fait de la création et du développement des HES à partir de 1997 qui permet aux élèves vaudois de suivre un enseignement sur sol genevois dans le cadre des accords intercantonaux. Par comparaison, le total des élèves du SGEF, quel que soit le lieu de résidence, a augmenté de 21% (+14'500 élèves) au cours de la même période.

Les trois quarts des élèves du public domiciliés en France voisine viennent de Haute-Savoie

Dans l'enseignement public genevois, le nombre d'élèves résidant en France voisine a plus que doublé entre 1995 et 2006. En passant d'un peu plus de 1'000 élèves à près de 2'700, ils représentent, en 2006, 4% de l'ensemble des élèves scolarisés à Genève dans l'enseignement public, cette proportion variant de 2% dans l'enseignement obligatoire à 15% dans les HES et écoles professionnelles supérieures (**figure 2**). En 2006, près des trois quarts de ces élèves ont leur domicile situé dans le département de la Haute-Savoie et le quart restant dans le département de l'Ain, contre une répartition de l'ordre de deux tiers/un tiers en 1995 (**figures 1 et 3a**).

Cette augmentation, à mettre en relation avec les accords bilatéraux, est observable dès 1999 (date de la signature des accords bilatéraux I) et devient plus soutenue à partir de 2002 (entrée en vigueur des accords). L'effectif d'élèves de l'enseignement public domiciliés dans le canton de Vaud est passé de 735 à 1'200 élèves, cette augmentation étant, nous l'avons vu, principalement due à la création des HES à partir de 1997 qui sont

fréquentées en 2006 par près de 600 élèves vaudois.

Un élève du privé sur cinq est domicilié hors du canton

Dans l'enseignement privé genevois (enseignement obligatoire et secondaire II général), près de 20% des élèves sont domiciliés hors du canton, soit proportionnellement trois fois plus que pour les élèves du public (figures 1, 2a et 2b). 10% résident dans le canton de Vaud (soit un peu plus de 1'000 élèves) et presque 10% résident en France voisine, majoritairement dans le département de l'Ain, contrairement à l'enseignement public (figure 3).

Cette importante proportion d'élèves domiciliés en France et dans le canton de Vaud s'explique en partie par le fait que plus de la moitié des fonctionnaires permanents des organisations internationales vit dans le canton de Vaud et surtout en France voisine⁷, et que cette population scolarise plus souvent les enfants dans des écoles privées, notamment pour leur faire bénéficier de programmes scolaires étrangers⁸.

L'augmentation du nombre des élèves du privé résidant en France voisine est assez régulière depuis 1995 et a été un peu plus forte au cours des deux dernières années.

Les écoles primaires proches de la frontière sont privilégiées

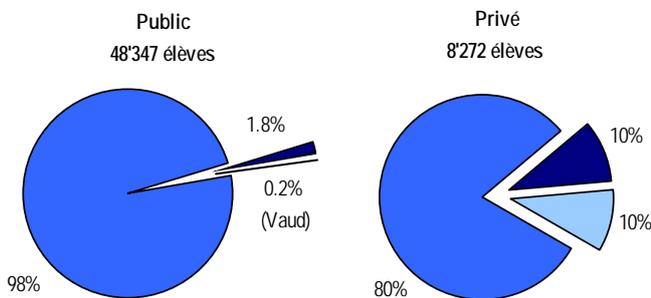
L'inscription des élèves dans les écoles primaires et les établissements du Cycle d'orientation (CO) tient compte de la proximité de l'école avec le lieu de domicile, les écoles de la commune ou du quartier de résidence étant naturellement privilégiées. Cette même logique est vraie pour les élèves en provenance de France voisine dont la demande d'inscription est examinée de façon à réduire la distance à parcourir entre l'école et la frontière cantonale. Au même titre que pour les élèves résidents, les familles peuvent toutefois faire valoir leur préférence qui est examinée compte tenu des secteurs de recrutement des écoles et des disponibilités d'accueil. Ainsi les écoles situées dans des communes proches de la frontière accueillent, en proportion,

plus d'élèves domiciliés en France voisine que les autres écoles (figure 4). Par exemple, 16% des enfants scolarisés dans l'enseignement primaire à Hermance résident de l'autre côté de la frontière. C'est également le cas de 9 à 10% des enfants scolarisés dans les écoles des communes de Chancy, Puplinge, Bardonnex et Perly-Certoux. On note également que les écoles de Meyrin-Village (sur l'axe principal France-Genève) et de Meyrin Champs-Fréchets (situées à proximité de la douane de Mategnin) accueillent respectivement 5% à 6% d'élèves domiciliés en France voisine, ce qui n'est pas le cas des autres écoles de Meyrin. En ce qui concerne le CO, 8% des élèves du CO du Foron situé à Thônex résident en France voisine, ou encore 6% des élèves pour le CO de la Golette situé à Meyrin, contre moins de 1% pour le CO de Montbrillant situé en Ville de Genève.

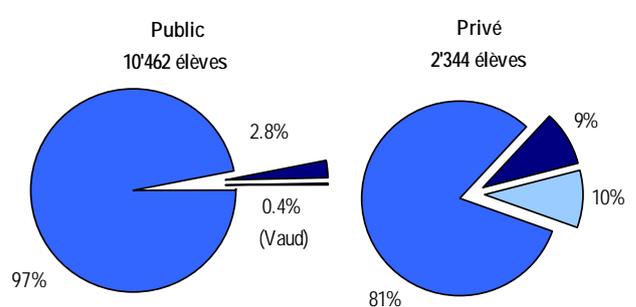
Par ailleurs, à Versoix, 5% des élèves scolarisés dans les écoles primaires sont domiciliés dans le canton de Vaud; c'est également le cas de 6% des élèves du CO des Colombières. Ceci est à mettre

Figure 2. Élèves scolarisés à Genève selon le type et le niveau d'enseignement, et le lieu de résidence, 2006

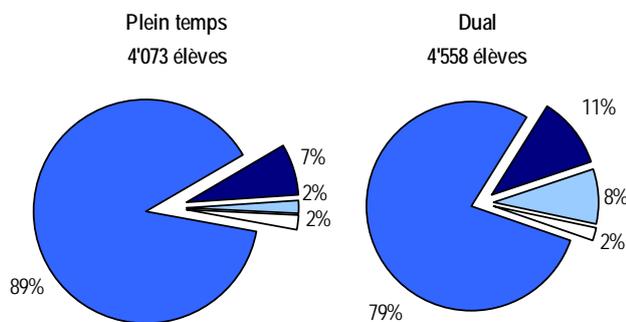
2a. Enseignement obligatoire (1) CITE 0 à 2



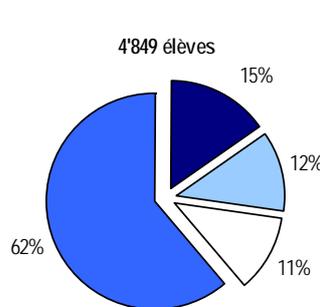
2b. Enseignement secondaire II général (2) CITE 3



2c. Enseignement secondaire II professionnel public CITE 3



2d. Hautes écoles spécialisées et écoles professionnelles supérieures public CITE 5



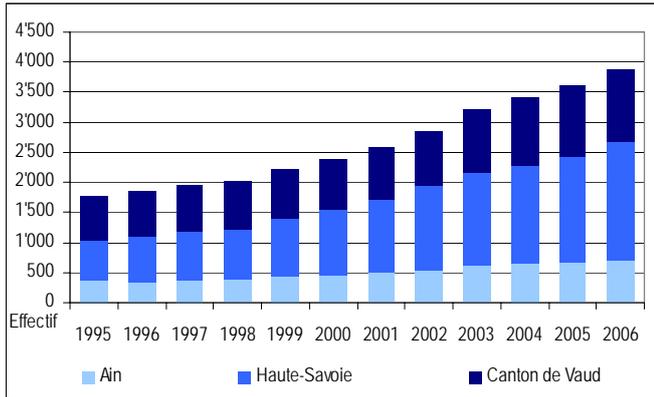
Domicile : ■ Genève ■ France voisine ■ Canton de Vaud □ Autres cantons (3)

(1) Inclut les classes enfantines (CITE 0). (2) Inclut les classes d'accueil et d'insertion. (3) Pour la formation professionnelle initiale, les HES et autres formations professionnelles supérieure, il s'agit du canton de provenance avant le début des études (cf. note 1, figure 1).

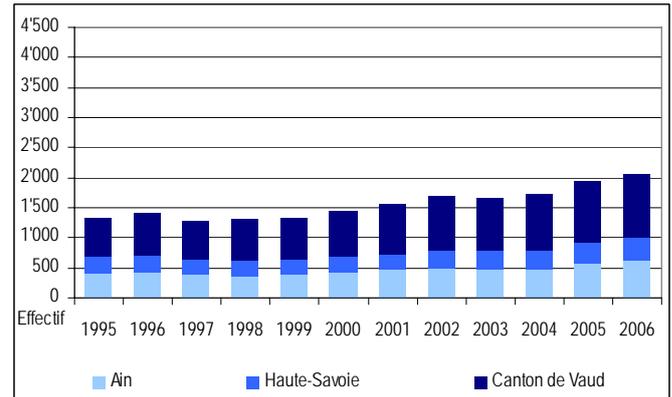
Source: BDS/SRED/Etat au 31.12.

Figure 3. Évolution des effectifs d'élèves scolarisés à Genève et domiciliés hors du canton, 1995-2006

3a. Enseignement public (CITE 0 à 5)



3b. Enseignement privé (CITE 0 à 3)



N.B. Hors Université, formations pour adultes, formations CITE 4, formations professionnelles privées.
Source: BDS/SRED/Etat au 31.12.

en lien avec la Convention Genève-Chavannes qui permet en effet aux enfants domiciliés à Chavannes-des-Bois (VD) d'être scolarisés dans les écoles primaires de Versoix et de Collex-Bossy ainsi qu'au CO des Colombières.

Au-delà de la scolarité obligatoire, l'attractivité des formations prime sur la localisation géographique

Ainsi, les formations délivrées au Centre professionnel de Lullier et au Centre de formation des professions santé-social ou les formations délivrées en système dual

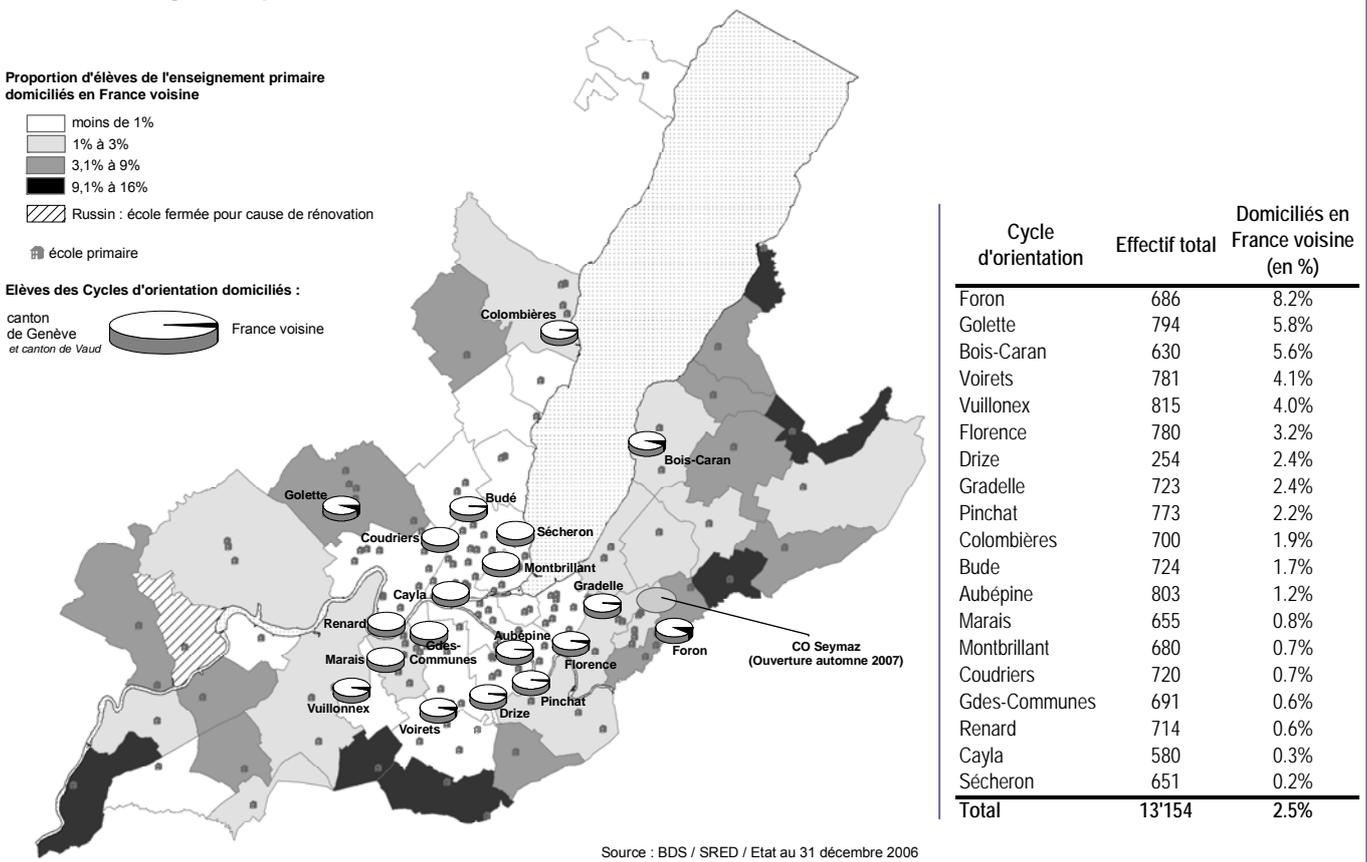
(pôles de formation du CEPTA) comptent entre 13% et 15% d'élèves domiciliés en France voisine (figure 5a). C'est le cas de 45% des étudiants de l'École d'ingénieurs de Lullier, de 20% de ceux de la HEdS et de 14% des étudiants de l'EIG (figure 5b). Toutefois, lorsque plusieurs établissements offrent les mêmes formations, la localisation géographique de l'école peut expliquer certaines différences. Dans le cas par exemple de l'École de culture générale (ECG), formation attirant – comme la plupart des formations publiques – plutôt des résidents de Haute-Savoie que de l'Ain, l'ECG Jean-Piaget

située proche de la frontière et à proximité de l'axe Moillesulaz-Genève compte deux fois plus d'élèves domiciliés en France voisine que l'ECG Henry-Dunant située près de l'axe Meyrin-Genève.

Des résidents genevois qui émigrent en France voisine

Pour les écoles de l'enseignement public de niveau primaire à secondaire II général, l'augmentation du nombre d'élèves résidant en France voisine est essentiellement due à celle du nombre d'élèves de nationalité suisse et, dans une moindre mesure, originaires de l'Union eu-

Figure 4. Proportion d'élèves domiciliés en France voisine parmi le total des effectifs de l'enseignement obligatoire public, selon la commune ou l'établissement scolaire, 2006



Source : BDS / SRED / Etat au 31 décembre 2006

ropéenne (UE15/AELE hors France) (figures 6a à 6c). Cette augmentation est principalement à mettre en relation avec l'émigration vers la région frontalière voisine (majoritairement en Haute-Savoie) de résidents genevois suite à la mise en place de l'Accord sur la libre circulation des personnes signé en juin 1999 et entré en vigueur en 2002 (voir encadré 1 en p. 10).

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) indique que "depuis 2000, environ 2'000 'résidents' genevois s'établissent dans la proche région frontalière française chaque année" et souligne que "cette émigration reste principalement le fait de familles"⁹. Certaines de ces familles émigrantes choisissent de continuer à scolariser leurs enfants dans le système d'enseignement public genevois. Le choix du lieu de scolarisation dépend vraisemblablement de l'âge de l'enfant, des trajets quotidiens engendrés pour celui-ci (proximité et desserte de l'école), du désir que sa scolarisation se poursuive ou non dans le même système d'enseignement et de formation mais aussi de la connaissance de l'offre de formation de part et d'autre de la frontière.

Si ce phénomène a commencé avant 2002 avec, comme l'indique l'OCSTAT, "la réanimation d'un vieux traité de la fin du XIXe siècle permettant aux Suisses d'établir en France leur résidence principale"¹⁰, ces départs anticipés de Suisse vers la France voisine pouvaient également être le fait de binationaux¹¹ (familles de nationalité suisse et française) qui ont, dès la fin des années 90, choisi de s'installer de l'autre côté de la frontière pour des raisons d'ordre économique (prix immobiliers moins élevés) et relatives à la qualité de vie (type d'habitat, espace de vie plus grand).

Une analyse portant sur les élèves résidant en France voisine en 2006 et scolarisés dans l'enseignement public genevois, qui examine leur domicile au cours des dix années précédentes, confirme cette émigration de résidents genevois. Ainsi, près des trois quarts des élèves domiciliés en France voisine et scolarisés au CO en 2006 ont été domiciliés dans le canton de Genève à un moment donné au cours des dix années précédentes. C'est également le cas de plus de la moitié des élèves domiciliés en France voisine en 2006 et scolarisés dans l'enseignement secondaire II général public à Genève.

Étant donnée la situation saturée du marché de l'immobilier dans le canton de Genève, on peut imaginer que ce

Figure 5. Proportion d'élèves domiciliés en France voisine parmi le total des effectifs, selon l'établissement scolaire, 2006

5a. Secondaire II et professionnel supérieur hors HES (1)	Effectif total	Domiciliés en France voisine (en %)
Centre d'enseignement professionnel de Lullier	320	15.3%
Centre de formation profess. santé-social (CEFOPS)	852	14.0%
Centre d'ens. profess. technique et artisanal (CEPTA)	2'959	13.0%
Ecole d'arts appliqués (EAA)	519	12.6%
Ecole supérieure d'informatique de gestion	71	8.5%
Ecole de culture générale Jean-Piaget	965	6.3%
Ecole d'enseignement technique (EET)	395	6.3%
Collège et Ecole de commerce Emilie-Gourd	1'308	5.5%
Collège Claparède	793	4.9%
Ecole de commerce des Bougeries	482	4.8%
Collège et Ecole de commerce André-Chavanne	1'638	4.3%
Collège et Ecole de commerce Madame-de-Staël	1'106	4.1%
Collège Calvin	796	3.0%
Ecole de culture générale Henry-Dunant	1'168	3.0%
Collège de Candolle	577	2.9%
Service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI)	562	2.7%
Ecole de commerce Aimée-Stitelmann	468	2.6%
Collège de Saussure	922	2.2%
Collège Rousseau	739	1.1%
Collège et Ecole de commerce Nicolas-Bouvier	1'224	1.1%
Collège Sismondi	613	1.0%
Collège Voltaire	825	1.0%

5b. Hautes écoles spécialisées (HES)	Effectif total	Domiciliés en France voisine (en %)
Ecole d'ingénieurs de Lullier (EIL)	473	45.0%
Haute école de santé (HEdS)	685	20.4%
Haute école de musique (HEM)	546	16.8%
Ecole d'ingénieurs de Genève (EIG)	598	14.2%
Haute école d'art et de design (HEAD)	622	12.5%
Haute école de travail social (HETS)	645	7.9%
Haute école de gestion (HEG)	741	3.8%

(1) Un changement au sein de certains de ces établissements est en place depuis septembre 2007, en lien avec la nouvelle organisation de la formation professionnelle initiale en sept pôles de formation.

Source: BDS/SRED/Etat au 31.12.

phénomène d'émigration de familles vers la périphérie française de Genève continue au cours des prochaines années. Toutefois, les prix immobiliers ayant tendance à converger de part et d'autre de la frontière¹² et le taux de change franc-euro étant moins avantageux qu'auparavant pour les salaires suisses, l'incitation financière pourrait être moins forte.

Des écoles professionnelles genevoises attractives au-delà de la frontière

En 2006, 7% des élèves de l'enseignement professionnel public à plein temps sont domiciliés en France voisine (figure 2c). Pour ces écoles, on observe également une augmentation du nombre d'élèves de nationalité suisse, la part de ces derniers étant passée de 36% à 58% des effectifs domiciliés en France voisine et scolarisés dans une école professionnelle à plein temps (figure 6d). Même si la proportion

d'élèves de nationalité française a diminué (37% en 2006), elle reste beaucoup plus élevée que dans les autres formations à plein temps de l'enseignement public. Cela s'explique par l'attractivité, déjà ancienne, de certaines formations professionnelles à plein temps telles que les arts appliqués, l'horticulture et l'horlogerie.

Dans l'enseignement professionnel dual (formation en alternance école et entreprise), 11% des apprentis sont domiciliés en France voisine en 2006 contre 4% en 1995. A l'intérêt que ces jeunes montrent pour le marché genevois de la formation professionnelle s'ajoute le fait que les ressortissants de l'UE/AELE domiciliés dans la zone frontière à la recherche d'une place d'apprentissage sont sur pied d'égalité avec les résidents suisses depuis le 1^{er} juin 2004, le contrat d'apprentissage étant assimilé à un contrat de travail. Le nombre d'apprentis de nationalité française domiciliés en

France voisine est passé de 50 à 220 élèves entre 1999 et 2003, mais les craintes d'arrivées massives d'élèves non scolarisés auparavant à Genève à partir de 2004 ne se sont pas vérifiées, le nombre d'apprentis de nationalité française domiciliés en France voisine étant resté sensiblement le même entre 2003 et 2006 (220 apprentis environ) (figure 6e). Dans ce cas de figure aussi, c'est plutôt le nombre de Suisses qui a augmenté au cours des dernières années pour représenter en 2006 plus de la moitié des apprentis domiciliés en France voisine.

La formation professionnelle et les pôles de formation

Certains pôles de la formation professionnelle sont plus fréquentés que d'autres par les élèves et apprentis résidant en France voisine comparativement aux pôles dans lesquels se trouvent les résidents de Genève. Ainsi, dans la formation professionnelle à plein temps, ce sont surtout les pôles "Technique" (parmi les élèves domiciliés en France voisine, 29% choisissent le pôle "Technique" alors que ce n'est le cas que de 17% des élèves domiciliés à Genève), "Arts" (19% contre 9%), "Nature et environnement" (10% contre 2%) et "Santé-social" (11% contre 5%) qui incitent nos jeunes voisins à franchir la frontière (figure 7). Pour les élèves de nationalité française, la fréquentation des pôles "Technique" (31%) et "Nature et environnement" (18%) est encore plus marquée.

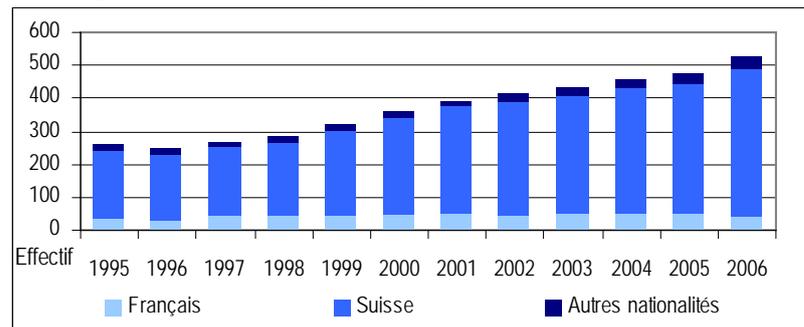
En ce qui concerne les résidents de France voisine suivant une formation professionnelle duale, ce sont surtout les pôles "Construction" (38%) et "Santé-social" (12%) que fréquentent proportionnellement plus les apprentis de nationalité française, tandis que pour les apprentis de nationalité suisse ce sont plutôt les pôles "Technique" et "Commerce" qui sont les plus attractifs. Les Vaudois choisissent quant à eux majoritairement le pôle "Nature et environnement" en école à plein temps, principalement pour préparer le diplôme d'horticulture.

Les formations professionnelles supérieures et les HES : une offre unique au sein de la région transfrontalière

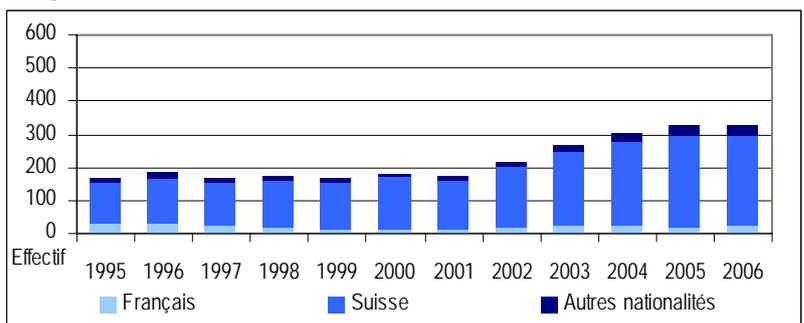
Dans le cas des formations professionnelles supérieures et HES, 15% des étudiants à Genève en 2006 sont domiciliés en France voisine (près de 750 étudiants, contre 100 environ en 1995) et 12% sont domiciliés dans le canton de Vaud (figures 2d et 8). Comme pour la

Figure 6. Évolution du nombre d'élèves résidant en France voisine selon la nationalité et le niveau d'enseignement, 1995-2006

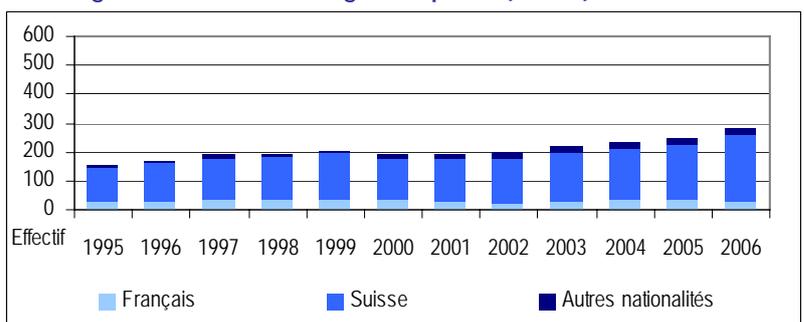
6a. Enseignement infantin et primaire public (CITE 0 et 1)



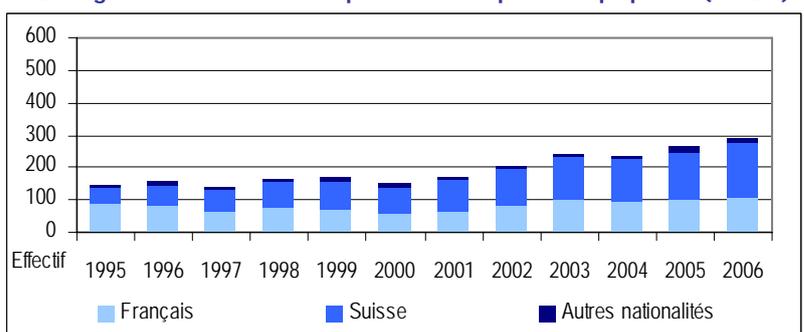
6b. Cycle d'orientation (CITE 2)



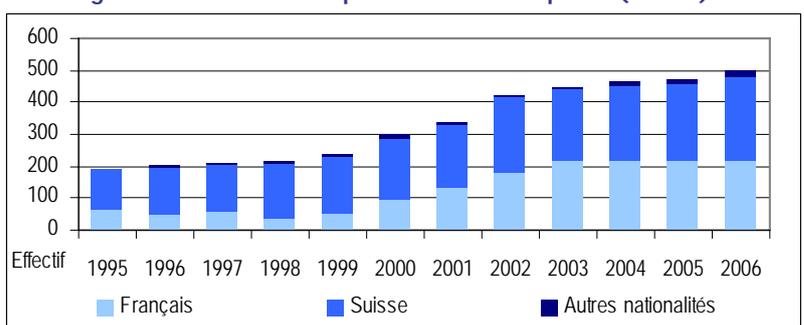
6c. Enseignement secondaire II général public (CITE 3)



6d. Enseignement secondaire II professionnel plein temps public (CITE 3)



6e. Enseignement secondaire II professionnel dual public (CITE 3)



Source: BDS/SRED/Etat au 31.12.

Figure 7. Répartition des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire II professionnel public (CITE 3), selon le pôle de formation, le lieu de résidence et la nationalité, 2006

	Lieu de résidence (1)			Nationalité des résidents en France voisine (2)	
	Canton de Genève	France voisine	Canton de Vaud	Suisse	Français
Formation professionnelle à plein temps					
<i>Pôles de formation</i>					
Construction	8%	11%	7%	12%	11%
Technique	17%	29%	13%	28%	31%
Commerce	59%	20%	12%	25%	9%
Nature et environnement	2%	10%	54%	5%	18%
Arts	9%	19%	12%	19%	20%
Santé et social	5%	11%	-	10%	11%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Formation professionnelle duale					
<i>Pôles de formation</i>					
Services et Hôtellerie / restauration	9%	8%	10%	8%	8%
Construction	22%	31%	12%	26%	38%
Technique	17%	20%	22%	23%	15%
Commerce	39%	25%	38%	29%	18%
Nature et environnement	3%	5%	1%	6%	5%
Arts	3%	3%	9%	3%	4%
Santé et social	6%	8%	7%	5%	12%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

(1) A l'exclusion des élèves dont le domicile déclaré est différent des cantons de Genève et de Vaud. (2) A l'exclusion des autres nationalités.
 - : effectifs inférieurs à 5.

Source: BDS/SRED/Etat au 31.12.

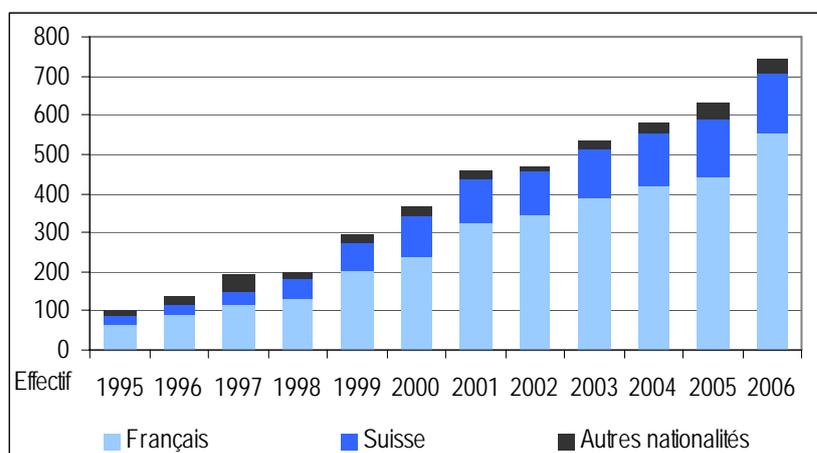
formation professionnelle de niveau secondaire II, une partie de l'augmentation des résidents de France voisine est liée à l'émigration de Suisses de l'autre côté de la frontière. Depuis 1998, le nombre de résidents français de nationalité suisse est ainsi passé d'une cinquantaine d'étudiants à 150 et représente, en 2006, près du quart des étudiants des HES ou écoles professionnelles supérieures qui résident en France. Mais l'augmentation de résidents français parmi les effectifs de ces formations est surtout le fait d'étudiants de nationalité française: entre 1998 et 2006, le nombre d'étudiants de nationalité française domiciliés en France voisine est passé d'environ 100 à plus de 550 avec la création et le développement des HES qui correspondent à une offre dans la région transfrontalière de nouvelles formations dont la qualité est largement reconnue et qui sont pleinement engagées dans le processus de Bologne.

Les HES sont des structures intercantionales constituées de réseaux d'écoles organisées par domaines de formation. Situées sur un territoire cantonal, elles ont donc vocation à accueillir les étudiants d'autres cantons, une contribution étant versée par chaque canton propor-

tionnellement au nombre de ses étudiants scolarisés dans un autre canton. L'attrait pour ces formations supérieures de la part des étudiants résidant en France voisine et de nationalité française dépend des conditions d'admission, de la reconnaissance des diplômes au niveau européen, du caractère unique de la formation dans la ré-

gion transfrontalière, de l'économie réalisée en suivant une formation à Genève plutôt qu'ailleurs en France (coût de transport et d'hébergement) et bien sûr de l'information mise à disposition quant à l'offre de formation existante dans la région. On peut mentionner à cet égard la publication en 2007, par le Conseil du Léman et le Comité régional

Figure 8. Évolution du nombre d'élèves suivant une formation HES et professionnelle supérieure (CITE 5) à Genève et résident en France voisine, selon la nationalité, 1995-2006



N.B. Hors formations CITE 4.

Source: BDS/SRED/Etat au 31.12.

Figure 9. Répartition des étudiants suivant une formation HES et professionnelle supérieure (CITE 5A/B), selon l'école, le lieu de résidence et la nationalité, 2006

	Lieu de résidence			Nationalité des résidents en France voisine	
	Canton de Genève	France voisine	Canton de Vaud	Suisse	Français
Ecoles genevoises de la HES-SO et S2					
Haute école d'art et de design	16%	13%	21%	13%	14%
Haute école de gestion	25%	4%	19%	11%	2%
Ecole d'ingénieurs de Genève	19%	14%	13%	28%	11%
Ecole d'ingénieurs de Lullier	5%	36%	7%	8%	44%
Haute école de santé	17%	24%	15%	26%	21%
Haute école de travail social	18%	9%	24%	15%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Ecoles professionnelles supérieures					
Techniciens CEPTA	13%	8%	8%	23%	-
Conservatoire de musique	41%	58%	27%	15%	72%
Centre de formation profess. santé-social	33%	31%	60%	58%	22%
Institut Jaques Dalcroze	3%	-	-	-	-
Ecole supérieure d'informatique de gestion	10%	4%	-	-	-
Total	100%	100%	100%	100%	100%

N.B. Hors formations CITE 4. HES-SO: Hautes écoles spécialisées de Suisse occidentale; HES-S2: Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande.
 - : effectifs inférieurs à 5.
 Source: BDS/SRED/Etat au 31.12.

franco-genevois, d'un mémento pratique sur l'offre de formation supérieure et la reconnaissance des diplômes dans la région lémanique¹³. La répartition des étudiants vaudois par HES est sensiblement la même que celle des Genevois (figure 9). Les Vaudois qui viennent suivre une formation professionnelle supérieure à Genève sont par contre proportionnellement plus souvent inscrits au Centre de formation professionnelle santé-social (CEFOPS) que les Genevois (60% contre 33%). En ce qui concerne les jeunes résidant en France voisine et étudiant à Genève, certaines HES sont plus attractives que d'autres, notamment lorsqu'elles offrent

des formations uniques à l'échelle régionale. Ainsi l'École d'ingénieurs de Lullier (agronomie, architecture du paysage et gestion de la nature) et la Haute école de santé sont celles qui attirent le plus nos jeunes voisins: ce sont respectivement 36% et 24% des étudiants domiciliés en France voisine qui suivent une formation dans l'une de ces deux écoles. Il faut également souligner que plus de 40% des étudiants de nationalité française domiciliés en France voisine (essentiellement en Haute-Savoie) sont inscrits à l'École d'ingénieurs de Lullier. En revanche, 2% seulement de ces étudiants sont inscrits à la Haute école de gestion.

Difficultés de logement à Genève pour les étudiants de l'Université

En 2006, plus de 900 étudiants inscrits à l'Université de Genève sont domiciliés en France voisine, soit presque 7% des effectifs totaux, contre moins de 200 étudiants dans cette situation en 1995. Depuis 2004, ce nombre est resté stable alors que le nombre total d'étudiants a, lui, légèrement baissé (figure 10).

La majorité des étudiants de l'Université de Genève domiciliés en France voisine sont des jeunes de nationalité française qui ont obtenu leur certificat d'accès à l'Université en France (baccalauréat avec

Figure 10. Évolution du nombre d'étudiants inscrits à l'Université de Genève (1) et domiciliés en France voisine, 1995-2006

	1995	2000	2002	2004	2006
Etudiants domiciliés en France voisine	189	502	740	920	922
- nationalité française et certificat d'accès à l'Université obtenu en France	121	324	450	557	496
- nationalité suisse et certificat d'accès à l'Université obtenu à Genève	7	22	44	55	84
- nationalité étrangère et certificat d'accès à l'Université obtenu à l'étranger (hors France)	20	70	106	112	107
- autres: toutes nationalités et certificat d'accès à l'Université principalement obtenu en France	41	86	140	196	235
Effectif global des étudiants	12'580	13'191	14'138	14'685	13'732
Proportion d'étudiants domiciliés en France voisine	1.5%	3.8%	5.2%	6.3%	6.7%

(1) Y compris les instituts en relation avec l'Université.
 Source: Université de Genève.

mention). Sans que l'on puisse les distinguer, on sait par l'Observatoire de la vie étudiante qu'une partie de ces étudiants a obtenu un baccalauréat dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et habite dans la majorité des cas chez les parents¹⁴, et qu'une autre partie vient d'ailleurs en France et trouve une solution de logement en France voisine.

Le problème majeur de logement à Genève explique une partie de l'augmentation du nombre d'étudiants domiciliés en France voisine. Presque nul en 1995, le nombre d'étudiants de nationalité suisse ayant obtenu leur certificat d'accès à l'Université dans le canton de Genève et domiciliés en France voisine s'élève à presque une centaine en 2006, augmentation vraisemblablement liée au déménagement de l'autre côté de la frontière avec ou sans leur famille. Par ailleurs, une centaine d'étudiants en provenance de l'étranger ont vraisemblablement dû s'installer dans la région frontalière compte tenu des difficultés pour trouver un logement étudiant ou un appartement à louer à Genève¹⁵. Ce problème récurrent de logement (rareté et prix élevé) ne facilite évidemment pas le développement de la mobilité des étudiants européens dans la région.

La formation, un axe important de la construction transfrontalière

Pour conclure, globalement, deux facteurs expliquent la forte progression au cours de la dernière décennie du nombre d'élèves et d'étudiants scolarisés à Genève et domiciliés hors du canton: une partie de cette augmentation est due à l'émigration de familles suisses attirées en France voisine par un parc immobilier plus intéressant, certaines de ces familles continuant à scolariser leur enfants à Genève; l'autre facteur d'augmentation est la mise en place des HES qui attirent un nombre croissant d'étudiants non domiciliés à Genève. La forte proportion d'étudiants français parmi les effectifs de certaines formations des HES est le témoignage de la reconnaissance de qualité de ces formations de l'autre côté de la frontière et d'une volonté politique de coopération entre la Suisse et la France.

Ces dernières années, des actions transfrontalières ont été menées pour rendre visible à l'échelle de la région transfrontalière l'ensemble des formations existantes, favoriser la validation des acquis et la reconnaissance des diplômes. Des travaux sont notamment

entrepris par les HES de Genève et la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Rhône-Alpes en vue de l'élaboration d'un diplôme commun d'infirmier (augmentation du nombre de places en HES et stage en France voisine). Un guichet unique transfrontalier sur la formation continue dans la région lémanique est également en train d'être mis en place. Ces exemples montrent que la coopération se développe dans le domaine de l'enseignement et de la formation, qui constitue un axe important de la construction de l'espace transfrontalier. ■

Notes

¹ Les données du système genevois d'enseignement et de formation du canton de Genève (SGEF) sont issues de la base de données scolaire (BDS) du Département de l'instruction publique et couvrent l'ensemble du système d'enseignement public et privé, depuis les classes enfantines jusqu'aux formations professionnelles supérieures publiques (HES et autres formations), à l'exception de l'Université qui dispose de son propre système de traitement des données sur les étudiants (SIUS) et des écoles professionnelles privées dont la BDS ne recense qu'une très faible partie.

² Créé en juillet 1973 par un accord entre l'Etat français et la Confédération helvétique, le Comité régional franco-genevois (CRFG) est la plus ancienne instance de coopération transfrontalière de la région; il regroupe actuellement le canton de Genève, les Préfectures de la région Rhône-Alpes, de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Région Rhône-Alpes ainsi que les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et leurs collectivités réunies dans l'ARC (Association régionale de coopération des collectivités du genevois). Le Conseil du Léman, créé en 1987 et rassemblant les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et les cantons de Vaud, du Valais et de Genève, promeut quant à lui l'idée d'un espace lémanique.

³ Des associations comme l'Association franco-valdo-genevoise pour le développement des relations interrégionales (Agedri) ou la Maison transfrontalière européenne (guichet d'information transfrontalier) œuvrent, entre autres, à sensibiliser les différents acteurs à la dimension transfrontalière de la région et aux problématiques s'y rattachant.

⁴ Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, récemment intégré dans les structures du CRFG, est né d'une volonté politique franco-suisse de "coopérer dans le but de construire ensemble un développement durable et permettre une gestion coordonnée à l'échelle de ce bassin de vie". Site Internet: <http://www.projet-agglo.org>.

⁵ Dans le canton de Genève, le taux de vacance de logements (rapport entre le nombre de logements vacants et celui des logements existants) est très bas depuis cinq ans (environ 0.2%). Pour en savoir plus: *Les logements vacants à Genève. Résultats 2006*, Données statistiques, Genève: OCSTAT; *Les accords bilatéraux déploient leurs effets sur l'agglomération transfrontalière*, Observatoire statistique transfrontalier, Synthèse 2006; *Attractivité contre conjoncture*, Observatoire statistique transfrontalier, Synthèse 2005; *Une région transfrontalière attractive dans un contexte économique difficile*, Synthèse 2004.

⁶ Depuis le début des années 90, différents instruments ont été créés pour répondre aux problématiques transfrontalières comme par exemple le programme INTERREG qui finance des projets transfrontaliers au titre de la politique structurelle communautaire. Citons également le traité de Karlsruhe, convention à l'initiative du Conseil de l'Europe qui concrétise les principes du Protocole additionnel à la Convention de Madrid (signé en 1996 et entré en vigueur à Genève le 1^{er} juillet 2004). Son objet est de faciliter et de promouvoir la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et les organismes publics locaux français, allemands, luxembourgeois et suisses en permettant aux collectivités territoriales de créer des organismes de coopération transfrontalière.

⁷ OCSTAT (2006). Les organisations internationales à Genève et en Suisse. Résultats de l'enquête 2005. *Données statistiques n° 2006 / 6*, Genève: OCSTAT.

⁸ SRED (2005). *L'enseignement à Genève. Ensemble d'indicateurs du système d'enseignement et de formation. Edition 2005*. Genève: SRED. Voir A3, "Élèves de l'enseignement privé" (CITE 0 à 2) et B3, "La Genève internationale".

⁹ INSEE / OCSTAT (2007). Synthèse 2007, *Observatoire statistique transfrontalier n° 2007 / 2*, Genève.

¹⁰ SCRIS / INSEE / OCSTAT (2004). Synthèse 2004, *Observatoire statistique transfrontalier n° 2004 / 4*, Genève.

¹¹ D'après le recensement fédéral de la population en 2000, plus de 26'000 résidents genevois possèdent la double nationalité française et suisse. OCSTAT (2005). Les binationaux dans le canton de Genève. *Communications statistiques n° 24*, Genève: OCSTAT.

¹² Maurin P. (2007). Le prix des logements dans l'agglomération franco-valdo-genevoise. *Observatoire statistique transfrontalier, fiche 08* ; Maurin P. (2007). Prix des appartements: forte hausse du côté français de l'agglomération transfrontalière de Genève, *La Lettre Analyses n° 68*, Lyon: Insee Rhône-Alpes.

¹³ Conseil du Léman et Comité

régional franco-genevois (2007). *L'enseignement supérieur dans la région lémanique*, Mémento pratique. http://www.crfinfo.org/fck_editor/upload/File/breves/enseignement_superieur.pdf

¹⁴ Stassen J.-F., Atzamba H., Joos N. et Rinaldi J.-M. (2005). *Etudiants 2004*. Résumé, Université de Genève.

¹⁵ L'Université lance chaque année

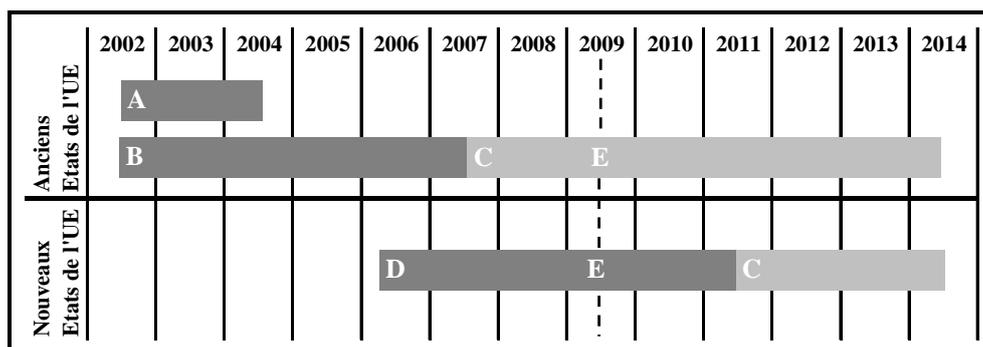
depuis plusieurs années une campagne de sensibilisation auprès de la population genevoise afin de pouvoir disposer de chambres chez l'habitant pour les étudiants. Le logement des étudiants à Genève reste toutefois un problème récurrent et les étudiants ont tendance à se loger de plus en plus loin de l'Université.

Encadré 1. Les Accords bilatéraux

Les Accords bilatéraux signés en 1999 entre la Suisse et l'UE/AELE modifient progressivement l'espace frontalier franco-valdo-genevois en ce qui concerne la mobilité résidentielle et professionnelle au sein de celui-ci. Depuis le 1^{er} juin 2002, les Suisses ont la possibilité légale de s'installer en France. Depuis le 1^{er} juin 2004, les ressortissants de l'UE/AELE domiciliés dans la zone frontalière à la recherche d'un emploi en Suisse, et donc d'une place d'apprentissage en ce qui concerne la formation professionnelle duale, sont sur pied d'égalité avec les Suisses. A partir du 1^{er} juin 2007, il n'est plus nécessaire d'être domicilié dans la zone dite frontalière et les contingents pour les autorisations de séjour (de longue et de courte durée) sont supprimés. Les zones frontalières pour la circulation des travailleurs créées en 1946 étant supprimées, tous les ressortissants suisses et européens peuvent être considérés comme "frontaliers" dès lors qu'ils travaillent dans un État différent de celui dans lequel ils résident principalement, avec toutefois l'obligation de retourner au moins une fois par semaine à leur lieu de domicile.

Calendrier de l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation des personnes

Entrée en vigueur : 1^{er} juin 2002



Introduction de la libre circulation des personnes pour les 15 anciens États membres de l'UE (+ Chypre et Malte dès le 1^{er} avril 2006)

- A** Priorité des travailleurs indigènes, contrôle préalable des conditions de rémunération et de travail jusqu'au 31.05.2004 (soit 2 ans)
- B** Contingents jusqu'au 31.05.2007 (soit 5 ans)
- C** Clause de sauvegarde pour la Suisse en cas de forte augmentation de l'immigration jusqu'en 2014
- E** Référendum facultatif sur le maintien de l'accord sur la libre circulation des personnes

Introduction de la libre circulation des personnes pour les nouveaux États membres de l'UE

- D** Priorité des travailleurs indigènes, contrôle préalable des conditions de rémunération et de travail ainsi que contingents jusqu'en 2011 (dès le 1^{er} avril 2006)
- C** Clause de sauvegarde pour la Suisse en cas de forte augmentation de l'immigration jusqu'en 2014
- E** Référendum facultatif sur le maintien de l'accord sur la libre circulation des personnes

Par ailleurs, une autorisation de travail est toujours nécessaire pour travailler en Suisse. Elle est délivrée pour les frontaliers, sur simple présentation d'une preuve d'engagement tel qu'un contrat de travail ou une attestation de l'employeur. Entre fin 1999 et fin 2006, le nombre de titulaires d'un permis frontalier (permis G) a doublé et s'élevait à près de 58'900 à la fin juin 2007. Il est d'autre part à noter qu'en 2006, 400 personnes titulaires d'une autorisation de résidence dans le canton de Genève sont devenues frontaliers (leur permis de résidence a donc été transformé en permis G) et inversement près de 300 frontaliers sont devenus résidents.

Pour en savoir plus:

OCSTAT (2007). Travailleurs frontaliers du canton de Genève en 2006. *Données statistiques n° 2007 / 3*. Genève: OCSTAT.

OCSTAT (2007). Les frontaliers à Genève: un choix d'indicateurs. 1^{er} semestre 2007. *Tableaux de bord*. Genève: OCSTAT.

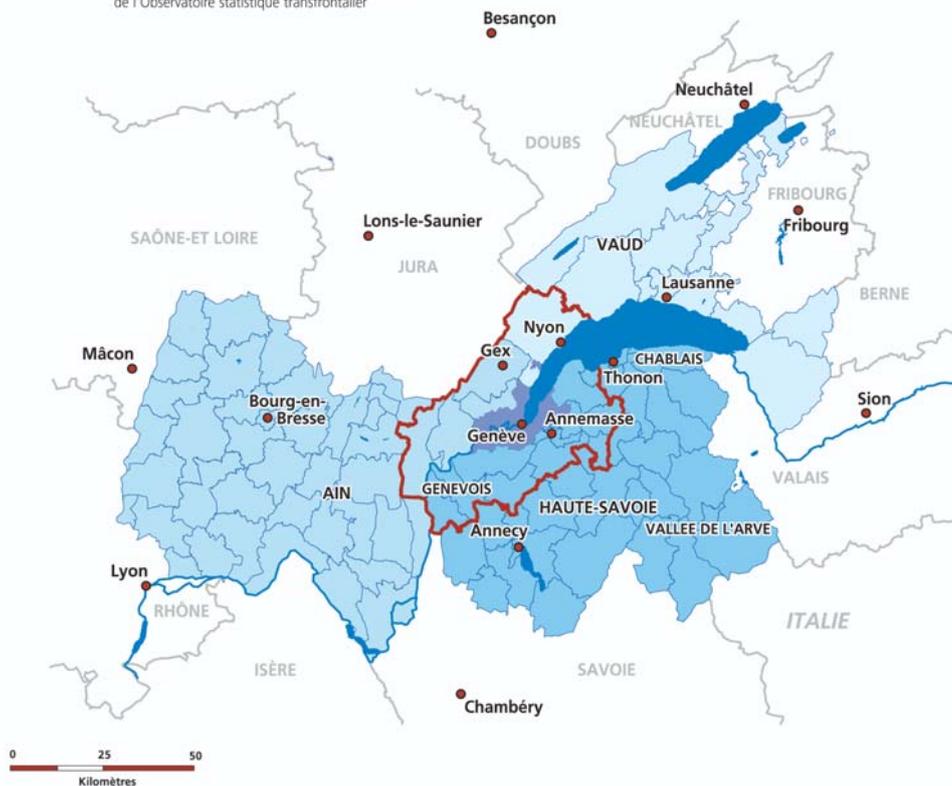
La libre circulation des personnes dans la région franco-genevoise. Guide pratique. Edition 2006.

Le site Internet de la République et canton de Genève, www.geneve.ch, et celui de la Confédération suisse, www.bfm.admin.ch.

Encadré 2. Le contexte transfrontalier : une agglomération transfrontalière à forte croissance démographique

Espace transfrontalier : quatre territoires

- Département de l'Ain
- Département de la Haute-Savoie
- Canton de Genève
- Canton de Vaud
- Limite des cantons (France) ou districts (Vaud)
- Agglomération transfrontalière : périmètre d'étude de l'Observatoire statistique transfrontalier



Source : Observatoire statistique transfrontalier/OCSTAT

Stimulée par l'attractivité de Genève, l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise (Pays de Gex, Genevois haut-savoyard, Canton de Genève et District de Nyon) connaît une croissance démographique forte et ancienne. La population du territoire, inférieure à 400'000 habitants au début des années 60, est estimée en 2005 à près de 770'000 habitants. D'après les projections de population réalisées par l'Observatoire statistique transfrontalier (1), la population de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise devrait atteindre entre 860'000 et 970'000 habitants en 2025 et le poids démographique du canton de Genève dans l'agglomération devrait baisser d'ici à 2025, les zones périphériques attirant généralement davantage les nouveaux migrants que les pôles urbains avec une construction de nouveaux logements beaucoup plus importante.

(1) En 2000, le CRFG a décidé de procéder à un suivi des accords bilatéraux dans l'espace transfrontalier franco-valdo-genevois pour observer l'évolution démographique, économique et sociale dans l'espace transfrontalier. La mise sur pied de l'Observatoire, composé des trois offices de statistique couvrant la région transfrontalière – l'OCSTAT (Genève), le SCRIS (Vaud) et l'INSEE (Rhône-Alpes) – a été subventionnée dans le cadre du programme européen INTERREG III.

Pour en savoir plus :

Mossant P. (2005). Agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise : autour de 900'000 habitants en 2025. *La Lettre Analyses n°48*. Lyon: INSEE Rhône-Alpes.

Dernières publications du SRED

Rapports de recherche :

- ♦ Pratiques déclarées d'enseignement de la lecture et performances des élèves dans le canton de Genève. Étude réalisée à l'école obligatoire et dans les dispositifs d'insertion scolaire et professionnelle. A. SOUSSI, F. PETRUCCI, F. DUCREY, C. NIDEGGER, coll. E. FERREZ et F. SCHWARZ. Janvier 2008, 208 p. [doc. 08.001]
- ♦ Les élèves en grande difficulté de comportement au cycle d'orientation. Étude d'impact du dispositif « classe relais externe ». Année scolaire 2005/2006. J. LURIN, M. PECORINI et M. PILLET. Décembre 2007, 123 p. [doc. 07.017]
- ♦ Les jeunes en formation professionnelle. Rapport II : Comment les jeunes interprètent leur parcours de formation. C. KAISER, C. DAVAUD, A. EVRARD et F. RASTOLDO. Septembre 2007, 71 p.
- ♦ Ressources humaines et financières du DIP. Édition 2007. P.-A. WASSMER, C.-A. BAERTSCHI. Septembre 2007, 98 p.
- ♦ Mise en place d'un dispositif-pilote dans le groupe scolaire Gros-Chêne/Tattes. Premier rapport intermédiaire. Année scolaire 2006-07. J.-M. JAEGGI, F. OSIEK. Juillet 2007, 137 p.
- ♦ L'équité dans l'enseignement obligatoire. Table ronde du 31 mai 2005 autour de Norberto Bottani. Mai 2007, 49 p.
- ♦ Les jeunes en formation professionnelle. Rapport I : Entrée en formation professionnelle et parcours de formation des diplômés. F. RASTOLDO, A. EVRARD, J. AMOS. Avril 2007, 50 p.

Cahiers du SRED :

- ♦ No 14 : L'enseignement secondaire à l'échelle mondiale : bilans et perspectives. Actes du colloque de Genève, 5-7 septembre 2004. N. BOTTANI, C. MAGNIN, E. ZOTTOS (éd.). Décembre 2005.
- ♦ No 13 : Projet d'école et rénovation de l'enseignement primaire. B. FAVRE, J.-M. JAEGGI, F. OSIEK, coll. S. DIONNET et M. GERMOND. Octobre 2005.
- ♦ No 11 et 12 : Actes du colloque « Constructivisme et éducation » : Scolariser la petite enfance ? Volumes I et II. Septembre 2005, 423 et 373 p.

Indicateurs de l'enseignement :

- ♦ Mémento statistique de l'éducation à Genève. Édition 2007. A. EVRARD. Mai 2007, dépliant 16 p.
- ♦ L'enseignement à Genève. Indicateurs clés du système genevois d'enseignement et de formation. Édition 2007. O. LE ROY-ZEN RUFFINEN (coord.). Mars 2007, 68 p.
- ♦ Relever les défis de la société de l'information. Les compétences de base des adultes dans la vie quotidienne. Rapport genevois de l'enquête internationale ALL 2003. J. AMOS, A. JAUNIN, O. LE ROY-ZEN RUFFINEN, J. LURIN (coord.), F. PETRUCCI, M. PILLET. Octobre 2006, 244 p.

Notes d'information :

- ♦ No 32 : Filles et garçons : une anticipation de leurs rôles sociaux par des parcours scolaires différenciés. O. LE ROY-ZEN RUFFINEN, D. DI MARE APPERE. Octobre 2007, 8 p.
- ♦ No 31 : Les compétences de base des adultes dans la vie quotidienne. O. LE ROY-ZEN RUFFINEN, J. LURIN. Août 2007, 12 p.
- ♦ No 30 : L'intégration d'élèves handicapés mentaux dans un Cycle d'orientation du canton de Genève. V. JENDOUBI, J. LURIN, F. OSIEK, S. AHRENBECK. Avril 2007, 8 p.
- ♦ No 29 : Intérêt pour les disciplines et orientation des filles et des garçons au Collège de Genève. C. DAVAUD, D. HEXEL. Mars 2007, 8 p.
- ♦ No 28 : Pratiques d'évaluation : ce qu'en disent les enseignants (à l'école obligatoire et dans l'enseignement post-obligatoire général). A. SOUSSI, F. DUCREY, E. FERREZ, C. NIDEGGER. Septembre 2006, 8 p.
- ♦ No 27 : Orientations et réorientations des étudiants après la maturité gymnasiale. C. DAVAUD, D. HEXEL. Août 2006, 8 p.

Informations complémentaires :

michel.pillet@etat.ge.ch, 022 327 70 57

odile.leroy@etat.ge.ch, 022 327 71 63

Edition :

narain.jagasia@etat.ge.ch, 022 327 74 28

Version électronique de cette note :

<http://www.geneve.ch/sred/publications/notesinfo>